



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUIN 2023**

Objet :

**ECLAIRAGE PUBLIC : PARTICIPATION
FINANCIERE SE60**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt-et-une heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Thomas IRAÇABAL, Maire, et sur la convocation, qui leur a été adressée le deux juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

MEMBRES PRESENTS :

Monsieur IRAÇABAL, Maire,
Mme Christine COCHINARD, M. Patrick CHAUVIN, Mme Aline VOEGELIN, Mme Laurence NAEGERT, M. Jean-Claude LAFFITE, Mme Sylvie MASSOT, M. Patrice MARCHAND, Adjoints au Maire.
M. Axel BRAVO LERAMBERT, Mme Sylvie DE BOYER, Mme Patricia CHAMAYOU, Mme Nathalie DESEILLE DENZER, M. José HENRIQUES, Mme Isabelle KORFAN, Mme Jeanou MOREAU, M. Laurent NOE, Mme Stéphanie POIRET, M. Olivier TOUPIOL, Mme Christine SENEPART, M. Frédéric GONDRON, M. Anthony ARAUJO-LAFITTE, M. Sylvain DUYCK, conseillers municipaux.

MEMBRES ABSENTS REPRESENTES :

M. Patrice BLIGNY, représenté par M. Jean-Claude LAFFITE,
Mme Céline CHAPPAT, représentée par M. Olivier TOUPIOL,
M. Denis CHILDS, représenté par M. Thomas IRACABAL,
M. Thierry LATOURETTE, représentée par M. Patrick CHAUVIN,
M. Frédéric DE ROMBLAY, représenté par Mme Sylvie MASSOT,
Mme Manoëlle MARTIN, représentée par M. Anthony ARAUJO-LAFITTE,
Mme Yannick PEJU, représentée par M. Frédéric GONDRON.

Désignation du secrétaire de séance : M. Axel BRAVO LERAMBERT, candidat, est élu à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
29	15	22	29

Vu l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public ;

Considérant le projet de réaliser les travaux suivants et de demander leur inscription au programme travaux du SE60 :

Eclairage Public - SOUTER - DIVERSES RUES PROGRAMME 2023

Considérant que lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans ;

Considérant le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 2 juin 2023, s'élève à la somme de 657 395,93 € ;

Considérant que le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de 556 296,65 € (sans subvention) ou 278 957,74 € (avec subvention) ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

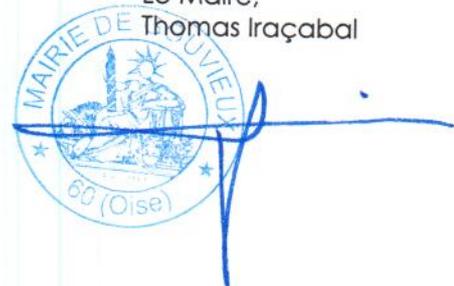
- **DEMANDE** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60.
- **ACCEPTE** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : **Eclairage Public - SOUTER - DIVERSES RUES PROGRAMME 2023**
- **ACTE** que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et de la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier.
- **ACTE** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** le versement d'un fonds de concours au SE60.
- **PREND ACTE** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%
- **PREND ACTE** du versement du solde après achèvement des travaux.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal 2023. Les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel ci-joint.

Pour Extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Axel BRAVO LERAMBERT



Le Maire,
Thomas Iraçabal





PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

En date du 04/05/2023 Validité de 3 mois

Commune : GOUVIEUX
Localisation : Eclairage Public - SOUTER - DIVERSES RUES PROGRAMME 2023
Dossier n° : 2023-0082-T

Nature des travaux	Montant Entreprise (actu HT 1.000)	Coût HT des travaux Après Actu	Montant TVA	Montant des frais de gestion 8%	Montant TTC	Montant Subventionable	Financement	Participation	
							EP 50%	Commune - GOUVIEUX Avec aide	Commune - GOUVIEUX Sans aide
Eclairage Public	513 590,57 €	513 590,57 €	102 718,11 €	41 087,25 €	657 395,93 €	554 677,82 €	277 338,91 €	278 957,74 €	556 296,65 €
TOTAL	513 590,57 €	513 590,57 €	102 718,11 €	41 087,25 €	657 395,93 €	554 677,82 €	277 338,91 €	278 957,74 €	556 296,65 €

Le Directeur,
Sabine BLANCHARD